
ESPACE MULTIMEDIA

Internet, CD(DVD)roms et OPAC

Préambule

Les postes d'accès à Internet, au catalogue de la médiathèque (OPAC) et aux Cédéroms sont conçus comme des outils de recherche d'information et de documentation, afin de faciliter leur diffusion et l'accès à la culture auprès du public.

Dispositions générales

Ce service est gratuit et réservé aux personnes inscrites à la médiathèque.

Un casque d'écoute peut être mis à disposition des usagers contre dépôt de leur carte d'identité ou d'usager.

Il est interdit aux usagers d'utiliser leurs propres logiciels, programmes, CD, DVD, clés USB ou cartes mémoire sur les postes de consultation, de modifier en quoi que ce soit leur configuration, de télécharger des programmes à partir de sites Internet.

Horaires

Chaque usager est responsable de sa session de travail et du matériel mis à sa disposition. A la fin de chaque session, le répertoire « PUBLIC » et la mémoire cache du navigateur Internet sont vidés.

L'accès aux postes de consultations s'effectue durant les heures d'ouverture de la médiathèque et:

- **sans réservation** pour la consultation du catalogue de la médiathèque (postes OPAC).
- **sur réservation** par tranches de 30 minutes pour l'accès à Internet et aux Cédéroms.

Un agenda est mis à la disposition des usagers afin qu'ils puissent réserver leurs sessions.

Chaque usager ne peut réserver qu'une seule tranche horaire par plage d'ouverture de la médiathèque. Toutefois, si le poste n'est pas réservé à la suite de sa session, il peut continuer sa consultation. Si un poste de consultation est libre, il est possible d'y accéder sans réservation, après avoir demandé l'autorisation au personnel de la médiathèque, et s'être inscrit sur l'agenda. En période d'affluence, l'utilisation des postes pour la recherche documentaire est prioritaire sur les formes d'utilisation « ludiques » (jeux, chat...).

Chaque poste ne peut être utilisé que par 2 usagers au maximum.

Enregistrements et impressions

Les usagers disposent d'un répertoire « PUBLIC » sur le disque dur du poste de consultation pour enregistrer le résultat de leur recherche pendant la durée de la consultation.

Les usagers peuvent imprimer des pages sur une imprimante laser. Toute impression est payante. Le tarif des impressions est indiqué en annexe 2 du présent règlement.

Portail Internet de la médiathèque

La médiathèque met à disposition des usagers un portail Internet qui leur permet de s'informer sur l'activité et l'actualité de la médiathèque (animations, acquisitions...), de consulter les catalogues et leur compte personnel. Ils peuvent émettre des avis sur les documents. Ces derniers font l'objet d'une modération.

Consultation des CD(DVD)roms

La plupart des cédéroms sont disponibles au prêt. Toutefois, ils peuvent aussi être consultés sur place sur les postes multimédia sur demande.

Seul le personnel de la médiathèque est habilité à manipuler les Cédéroms ou les lecteurs, et à effectuer les mises en route ou les fins de sessions.

Internet

Responsabilité

L'usage d'Internet se fait, en priorité, pour la recherche documentaire.

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la médiathèque. Sont donc interdites les consultations de sites contraires à cette législation, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que des sites pornographiques.

La médiathèque se réserve le droit de vérifier la conformité des pages visitées sur Internet pendant et après les consultations sur réservation.

La médiathèque propose une sélection de sites de recherche documentaire qu'elle juge intéressants pour ses usagers. Cependant, elle ne peut en aucun cas garantir la qualité des informations qui figurent sur Internet.

L'utilisation d'Internet par les mineurs se fait sous la responsabilité et avec l'accord de leurs parents. L'accès aux postes de consultation Internet est interdit aux mineurs de moins de 11 ans non accompagnés.

Messagerie

L'usage de la messagerie est possible uniquement sur des sites Internet dédiés à cette pratique, et non pas sur un logiciel de messagerie indépendant.

WIFI

Une borne d'accès wifi permet l'accès à Internet aux appareils mobiles durant les heures d'ouverture de la médiathèque. Les usagers désirant utiliser ce service doivent demander un code d'accès temporaire à la banque de retour et se conformer aux conditions d'accès à Internet évoquées dans le paragraphe « responsabilité » ci-dessus.

Application

En cas de non respect de ce règlement ou d'abus répétitifs, le personnel de la médiathèque est habilité à faire cesser immédiatement la consultation des documents numériques, et à interdire l'accès de l'espace multimédia aux contrevenants.